

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 108

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 104 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Grégory Belhoste, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Jeunesse et Sports, ainsi qu'à Monsieur Emmanuel Blanc, adjoint au Directeur général adjoint ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 104 du 03 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Grégory Belhoste, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Jeunesse et Sports, ainsi qu'à Monsieur Emmanuel Blanc, adjoint au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Mission finances et évaluation

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory Belhoste, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Jeunesse et Sports, de Monsieur Emmanuel Blanc, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Lucas Foligné**, Chef du Service Finances et Evaluations, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 50 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory Belhoste, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Jeunesse et Sports, de Monsieur Emmanuel Blanc, adjoint au Directeur général adjoint, et de Monsieur Lucas Foligné, Chef du



Service Finances et Evaluations, délégation de signature est accordée à **Monsieur Guillaume Coste**, cadre d'appui et de gestion en charge des finances, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les documents suivants :

- engagements juridiques des marchés, contrats, autorisations d'occupation temporaire et conventions, dont le montant est inférieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- actes de liquidation comptables tels que les certificats administratifs nécessaires à la liquidation des dépenses et des recettes, les lettres de rejet ou d'ajournement de factures, la délivrance d'exemplaire unique et du certificat de cession ou de nantissement, dont le montant est inférieur à 1 000 000 euros hors taxes ;
- constatations contradictoires de situations factuelles d'exécution de prestations ;
- correspondances relatives au suivi des conventions ;
- correspondances avec les prestataires dans le cadre de la liquidation des dépenses et des recettes ;
- décisions d'agrément des sous-traitants et de leurs conditions de paiement ;
- liquidations de recettes figurant au budget départemental ;
- document notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (document à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- plan de prévention (document à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- protocole de sécurité (document remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargement).

Mission administration générale

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory Belhoste, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Jeunesse et Sports, et de Monsieur Emmanuel Blanc, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Natacha Foucault**, Cheffe de la mission administration générale, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 50 000 € hors taxes.

ARTICLE 2 :

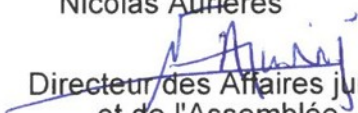
Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation



Georges Siffredi

Nicolas Aurières



Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.